

Aunis-  
- Sud -

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 17 juin 2025  
DELIBERATION n°2025\_06\_04

**PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV (PIG) 2025-2030 / VOLET 3 – SIGNATURE D'UNE OFFRE DE DEPLOIEMENT ET D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION A LA COMMUNAUTE D'UTILISATEURS DE L'OUTIL CRM « MIXEUR »**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	35	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) - Pascale GRIS - Barbara GAUTIER - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Joël LALOYEAUX (a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Florence VILLAIN - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Matthieu CADOT - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) - Kevin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Frédérique RAGOT, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Sylvie PLAIRE			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
<b>Absents :</b>			
Olivier DENECHAUD, David CHAMARD, Didier TOUVRON, Jean-Michel SOUSSIN (excusés)			
Pascal MAGINOT, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Jean-Yves ROUSSEAU, Laurent ROUFFET, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Alisson CURTY, Danielle BALLANGER			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Yannick BODAN
<b>Convocation envoyée le :</b> 11 juin 2025
<b>Affichage de la convocation le :</b> 11 juin 2025

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 23 JUIN 2025
n°: 017-200041614-20250617-2025_06_04-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 24 JUIN 2025

**PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV (PIG) 2025-2030 / VOLLET 3 - SIGNATURE D'UNE OFFRE DE DEPLOIEMENT ET D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION A LA COMMUNAUTE D'UTILISATEURS DE L'OUTIL CRM « MIXEUR »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2020-02-06 du 11 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2025\_02\_07 en date du 25 février 2025, approuvant le dispositif d'amélioration de l'habitat intercommunal sur le parc privé pour la période 2025-2030 et approuvant l'intention de signer un Pacte territorial – France Rénov (PIG) / volet 3, avec l'ANAH et ses partenaires,

**Vu** la proposition de convention de participation à la communauté d'utilisateurs Mixeur élaborée par l'association HESPUL,

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 10 juin 2025,

**Considérant** la nécessité de disposer d'un outil performant pour optimiser la gestion des relations avec les administrés dans le cadre du parcours d'amélioration de leur logement,

**Considérant** que l'outil « mixeur » est un logiciel à la fois collaboratif et évolutif. Il s'agit d'un agrégateur d'application web au service des acteurs qui mettent en œuvre l'amélioration de l'habitat sur les territoires. Il regroupe une application Customer Relationship Management (gestion relation client), un outil de rendez-vous en ligne et des applications métiers destinées à l'usages des techniciens des collectivités,

**Considérant** que l'outil « mixeur » répond pleinement aux besoins de la Communauté de Communes Aunis Sud et permettra de :

- Quantifier précisément les actions menées par la Communauté de Communes Aunis Sud conformément aux objectifs du Pacte territorial France Rénov' (PIG),
- Centraliser les données existantes et futures pour assurer un suivi efficace,
- Renforcer la lisibilité des résultats auprès des partenaires et des élus.

**Considérant** les coûts associés à l'utilisation de cet outil, comme suit :

- Une contribution annuelle pour 2025 de 1 750 € HT (non soumis à TVA) pour l'utilisation,
  - Un coût de déploiement de 1 176 € TTC,
- Soit un total de dépense de 2 926 € TTC

**Monsieur Raymond DESILLE, Vice-Président en charge de la planification et de l'habitat** propose d'approuver la convention de participation à la communauté d'utilisateurs Mixeur et son offre de déploiement, permettant ainsi la mise en place d'outils de gestion de suivi des actions d'amélioration de l'habitat menées par la Communauté de Communes Aunis Sud.

De plus, il ajoute que le conseil communautaire devra autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

Enfin, il mentionne que la convention de l'outil CRM Mixeur prendra effet à la date de signature, pour une durée d'un an et sera reconductible tacitement une fois pour une nouvelle durée d'un an.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la convention de participation à la communauté d'utilisateurs de l'outil CRM Mixeur et l'offre de « déploiement de Mixeur » associée, documents annexés à la présente délibération et envoyés à l'appui de la convocation à la présente réunion,
- Autorise le Président à signer ladite convention avec l'association HESPUL, et tout document y afférent,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 18 juin 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Yannick BODAN

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.